

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VALOUSE**

Délibération 2023-11-01

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	13/11/2021

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine,
Messieurs BUR Frédéric, BROCHEC Frédéric, LIEVAUX Emilien, MIRANDA Raphaël
Excusés : BASQUIN Lilian (pouvoir à LIEVAUX Emilien)
Secrétaire de séance : MIRANDA Raphaël

**OBJET : NOUVELLE FACTURATION A LA CONSOMMATION :
PRIX DE L'EAU A PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023**

Compte tenu de la fin de la facturation au forfait après l'installation de nouveaux compteurs, il convient de fixer les nouveaux prix de l'eau pour la facturation à la consommation.

Le chantier d'installation des compteurs a eu lieu en octobre, ces nouveaux prix seront donc valables à compter du 1^{er} novembre 2023.

Le solde de la facturation au forfait sera envoyé dans les prochains jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe les prix suivants

Prix unique de l'abonnement pour professionnels et particuliers : 120€

Prix du m3 consommés quelle que soit la période et sans plafond de consommation : 1€10 le m3

Fermeture et réouverture d'un compteur : 100€ pour la fermeture et 100€ pour la réouverture.

Nouveau branchement :

La taxe de branchement (droit pour se connecter sur le réseau) reste inchangée à 1500 euros.

DIT que ces prix s'appliquent au 01 novembre 2023

DONNE pouvoir au maire pour établir la facturation.

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 06/12/23
ID : 026-212603633-20231116-2023_11_01-DE

Le Maire de Valouse,
Janine Amar

